

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2022

ÉPREUVE DE PROJET OU D'ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : URBANISME, AMÉNAGEMENT ET PAYSAGES

OPTION : PAYSAGES, ESPACES VERTS

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraph.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 44 pages dont 1 annexe et 1 plan
(qui est à rendre avec la copie).**

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend

le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...
- ♦ Pour les dessins, schémas, cartes et plans, l'utilisation d'une autre couleur que le bleu ou le noir ainsi que l'utilisation de crayons de couleur, feutres, crayon de papier sont autorisées.

Vous êtes ingénieur territorial, responsable du service Aménagements paysagers des espaces publics de la ville d'Ingéville (100 000 habitants). Ingéville est labellisée 4 fleurs au palmarès des villes fleuries. Elle développe par ailleurs depuis de nombreuses années une politique de développement durable qui lui a permis d'obtenir de nombreux labels.

Ingéplace est une place importante de la ville. Mais, depuis les années 1960, elle n'a pas connu de travaux d'amélioration. De ce fait, son aspect est fortement dégradé. Aussi, l'équipe municipale a décidé de requalifier complètement cette place ainsi que l'aire de jeux attenante pour en faire un îlot de fraîcheur urbain du quartier qui présente une forte densité urbaine, tout en maintenant les différents usages de la population. L'enveloppe financière de ce réaménagement est estimée à 4 millions d'euros.

Question 1 (12 points)

- a) En fonction du diagnostic et des enjeux identifiés dans l'annexe 1, vous rédigerez un programme d'aménagement. Vous argumenterez vos choix. (6 points)
- b) Vous proposerez un plan d'aménagement de la place répondant aux éléments de programme sur le plan 1. (4 points)
- c) Vous proposerez un planning de réalisation des travaux. (2 points)

Question 2 (3 points)

Vous préciserez le type de procédure que vous envisagez de mettre en œuvre pour la sélection des entreprises de travaux et l'allotissement qui sera fait. Vous justifierez vos choix.

Question 3 (5 points)

- a) A l'occasion de ce réaménagement, les élus d'Ingéville souhaitent candidater à l'obtention du label Commune nature. Vous proposerez un ensemble d'actions complémentaires au programme d'aménagement permettant d'obtenir ce label. (3 points)
- b) Les élus sont particulièrement attentifs à l'association des riverains. Vous proposerez une démarche de sensibilisation et d'animation autour du projet. (2 points)

Liste des documents :

- Document 1 :** « Usages d'aujourd'hui et de demain : vivre l'espace public » - *Grenoble Alpes Métropole* - consulté le 10 décembre 2021 - 8 pages
- Document 2 :** « Regard sur l'espace public : De l'îlot de chaleur urbain à l'îlot de fraîcheur » (extrait) - *a'urba* - septembre 2020 - 6 pages
- Document 3 :** « Ma commune Nature 2021 s'engage pour l'eau et la biodiversité » - *Agence de l'eau Rhin-Meuse & Région Grand Est* - avril 2021 - 5 pages
- Document 4 :** « Aires collectives de jeux : les règles à connaître » - *DGCCRF* - juillet 2021 - 2 pages
- Document 5 :** « L'arbre en ville » - *Guide technique Biodiversité et paysage en ville* - consulté le 21 janvier 2021 - 4 pages

Liste des annexes :

- Annexe 1 :** « Requalification d'Ingéplace - *Ingéville* - 20 août 2021 - 16 pages

Liste des plans :

- Plan 1 :** « Requalification d'Ingéplace » - *Ingéville* - Echelle 1/500^{ème} - Format A3 - 2 exemplaires dont un à rendre avec la copie

Attention, le plan 1 en format A3 utilisé pour répondre à la question 1b) est fourni en deux exemplaires dont un est à rendre avec votre copie, même si vous n'avez rien dessiné.

Veillez à n'y apporter aucun signe distinctif (pas de nom, pas de numéro de convocation ...).

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.